Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1485

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

Le bruit se fait entendre en politique

Après des années de discussions techniques sur la mesure, la prévention et la perception subjective du bruit, la lutte contre les nuisances sonores devient un enjeu politique et un marché intéressant.

Jusqu'ici, la protection de l'environnement a surtout concerné l'air, l'eau, le sol, les espèces vivantes. Désormais, l'attention générale porte aussi sur l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), entrée en vigueur en 1987, récemment rendue encore plus sévère, pour les grands aéroports notamment.

Ces derniers ne sont que les plus spectaculaires générateurs de bruit. Le trafic ferroviaire et routier fait également très fort. S'ajoutent, en milieu urbain principalement, les effets des chantiers, ainsi que des manifestations et concerts en plein air, où l'on produit des quantités de décibels et des basses fréquences étourdissantes.

Au total, le citadin est exposé à toute une gamme de bruits, qui vont d'un léger inconfort acoustique à un vacarme assourdissant, d'une musique peu harmonieuse à des discordances incommodantes, d'un tapis sonore en principe tranquillisant à des moments de fracas très dérangeants, d'un environnement sonore promotionnel à des voix braillant leurs messages publicitaires. Et même de carillons-horaire souvent appréciés à des cloches de vaches parfois détestées.

C'est qu'il n'y a pas d'accoutumance au bruit, dont les effets désagréables s'accroissent comme l'intensité, mesurée par une échelle logarythmique. L'ouïe passant pour le plus subjectif des sens, elle génère des souffrances difficilement supportables et des intolérances définitives. D'où l'émergence de véritables mouvements d'autodéfense contre les attaques sonores: les habitants du centre festif de Fribourg, «L'oreille cassée» à Lausanne et dans le canton, «SOS Bruit» à Paris, les riverains d'aéroports un peu partout dans le monde.

Prises entre les revendications contradictoires des animateurs qui veulent développer les cultures urbaines et des partisans du droit au sommeil du juste citadin, les municipalités se trouvent confrontées à un enjeu politique pas fondamentalement nouveau, mais qui pourrait devenir électoralement dangereux – toutes majorités confondues.

La belle et bonne raison, celle du cadastre du bruit par exemple et des mesures qu'il prépare, ne suffira sans doute pas à calmer les esprits et les nerfs. On le pressent à Lausanne, où la récente publication d'un «plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit» a ouvert un débat qui s'annonce long et fortement dominé par les intérêts particuliers.

C'est que la lutte contre le bruit est certes une cause locale, mais aussi un business d'envergure régionale, voire nationale. Il suffit de penser aux effets de Kloten sur le marché immobilier des terrains et bâtiments survolés, aux presque deux milliards de francs votés pour l'assainissement du bruit ferroviaire, au gigantesque marché des matériaux et des éléments de construction isolants. YJ

Sommaire

Système sanitaire: Le coût de la santé n'est pas une fatalité (p. 2)

Gestion de l'eau: Le service public exportable (p. 3)

Privatisation de la BCV: La mode est mauvaise conseillère (p. 4)

Politique genevoise: Les leçons d'un scandale (p. 5)

Maisons du peuple: Les édifices de classe partent à la casse (p. 6-7)

Morale et politique: Pschitt! Chut! Ou chute? (p. 8)

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

14 septembre 2001
Domaine Public nº 1485
Depuis trente-huit ans,
un regard différent sur l'actualité